

Séance du mardi 12 avril 2016 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Joël	SCHMULOWITZ	
Présents :	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Isabelle	ISCH	
	M. Olivier	JOSS	
	M. Jean	KELLER	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Nicole	PICARD FLUMET	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Elisabeth	STALDER	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusés :	M. Michel	STALDER	Adjoint

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 15 mars 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des comptes 2015
5. Crédit budgétaire supplémentaires avec imputations multiples (délibération)
6. Modification des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (délibération)
7. Propositions de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

◆ ◆ ◆

En prélude, le Président informe qu'une modification de l'ordre du jour est proposée par Mme STALDER.

Mme STALDER suggère d'intervertir les points 5 et 6.

Le Président passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 16 voix pour, soit à l'unanimité

D'intervertir les points 5 et 6 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2016

Mme VIZCAINO transmet un papier à la procès-verbaliste sur lequel sont mentionnées quelques coquilles.

Mme STALDER propose la modification suivante concernant son intervention à la page 71 :

« Mme STALDER souligne que dans la résolution présentée au sujet de la décharge bioactive par le PLR au mois de décembre 2015, il a été mentionné que pour 1 million de m3 de remblais, il fallait compter en moyenne 100 camions par jour. De ce fait, pour 2 millions de m3 de remblais, il faut en compter 200 par jour. De plus, ce chiffre a été confirmé par un Conseiller administratif de la commune de Bellevue qui s'est renseigné auprès de l'Etat. (...) »

M. GUEX demande à Mme STALDER si c'est une simple correction de forme ou une modification qui concerne le fond.

Mme STALDER répond qu'il s'agit d'une correction de forme.

Le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président informe, tout d'abord, que les Conseillers municipaux ont reçu une invitation à participer au 11^{ème} tournoi de football des élus genevois qui aura lieu le samedi 11 juin 2016 à Cartigny. Pour plus de détails, les Conseillers municipaux sont invités à s'informer auprès de la Commune.

De plus, le Président donne lecture d'une lettre de l'ACG datant du 22 mars 2016 au sujet du droit d'opposition des Conseillers municipaux :

*« Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs et Adjoints,*

Par la présente, nous vous transmettons copie du courrier adressé ce jour à la présidence du Conseil municipal de votre commune, afin de répondre aux exigences de l'art. 79 LAC, relatif aux décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition des conseils municipaux et aux décisions de l'Assemblée générale du 28 octobre 2015.

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs et Adjoints, à l'expression de notre considération distinguée. »

Le Président informe que l'Annexe de ce courrier est à disposition sur le CMNet de la commune.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

➤ M. HONEGGER

- **Informations de la Mairie**

Au dernier Conseil municipal du 15 mars, deux Conseillers municipaux se sont plaints du manque de communication du Maire au sujet des cartes journalières payantes à CHF 20.-, ainsi que de l'inauguration de l'écopoint du chemin de La Pralay. Je trouve les remarques appropriées et je promets une amélioration.

- **Récupération du verre sur la commune**

En 2015, nous avons collecté sur le terrain de la commune 17'580 kg de verre.

Cela nous a rapporté CHF 990.-.

La commercialisation de ce verre par Transvoirie nous a coûté CHF 440.- et CHF 1'800.- pour le transport.

L'exercice de 2015 se solde avec une perte de CHF 1'250.-, soit 7 centimes par kilo de verre collecté.

- **Ossuaire**

Les travaux ont bien avancé et sont à bout touchant. Le budget est respecté.

- **Enquête publique de l'Aéroport de Genève**

Il y a une enquête publique, ouverte jusqu'au 6 mai, concernant les mesures d'isolation acoustique des bâtiments exposés aux bruits de l'aéroport supérieurs aux limites d'immiscions de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OBP).

4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2015

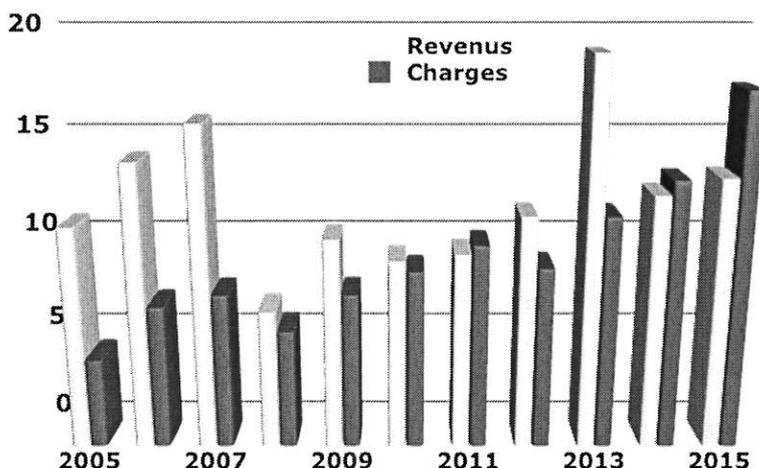
M. HONEGGER informe qu'il s'agit d'une première lecture des comptes. Il suggère que les questions soient posées lors de la séance du 26 avril, en présence de M. KELLER. Il projette à l'écran la présentation suivante :

Comparaison 2014-2015

	2014	2015
Charges de fonctionnement <i>inclus péréquation</i>	9'056'439 <i>(2'162'000)</i>	15'681'802 <i>(5'992'222)</i>
Amortissements	4'185'436	1'690'767
TOTAL DES CHARGES	13'241'875	17'372'569
Impôts <i>inclus PP</i> <i>inclus PM</i>	10'699'816 <i>(7'429'772)</i> <i>(3'270'043)</i>	11'397'384 <i>(10'396'246)</i> <i>(986'435)</i>
Autres recettes	1'808'108	1'927'307
TOTAL DES REVENUS	12'507'924	13'324'691
RESULTAT (Excédent de charges)	-733'951	-4'047'878

Evolution Revenus – Charges de 2005 à 2015

Evolution Revenus - Charges de 2005 à 2015



M. HONEGGER précise que la part importante de revenus entre 2005 et 2007 est liée au fait que la péréquation n'existait pas encore. De plus, le montant de revenu de CHF1 million supplémentaire en 2013 se répercute sur 2015.

Mme PICARD FLUMET demande davantage de précision.

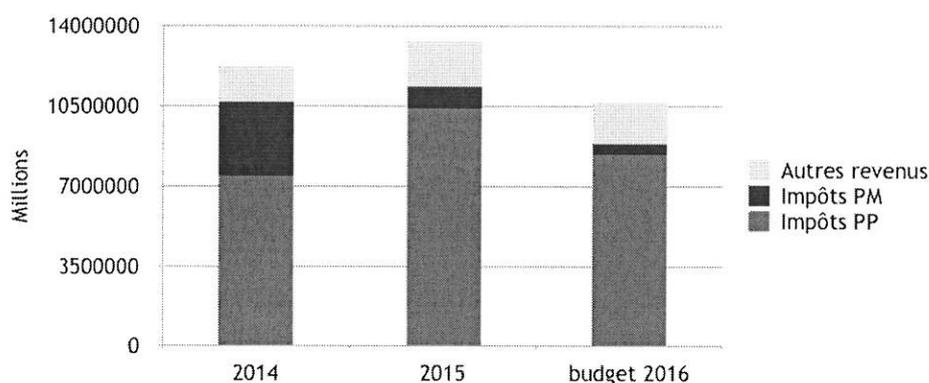
M. HONEGGER explique que la péréquation a été introduite après 2007, soit une part de 1% de tous les impôts communaux sont brassés et redistribués en fonction du niveau de revenu des communes.

Evolution des charges par rapport au budget

KCHF	2015 Budget	2015 Réalisé	Ecart réalisé / budget en %	2016 Budget
Charges de fonctionnement	7'175	7'087	-1.2%	7'321
Impôts (ajustement de la provision pertes sur contribuables)	556	2'603	+368%	410
Péréquation	5'992	5'992		830
Charges	13'723	15'682	+ 14.3%	8'561
Amortissements	2'115	1'690		2'106
Total Charges	15'838	17'372	+ 10%	10'667

M. HONEGGER précise que l'augmentation des impôts s'explique par l'ajustement de la provision pertes sur contribuable. Un montant de CHF 0,5 million était prévu. Du fait de l'insécurité du monde du travail, il a été décidé de définir une provision plus serrée, soit de CHF 2,6 millions.

Répartition des revenus



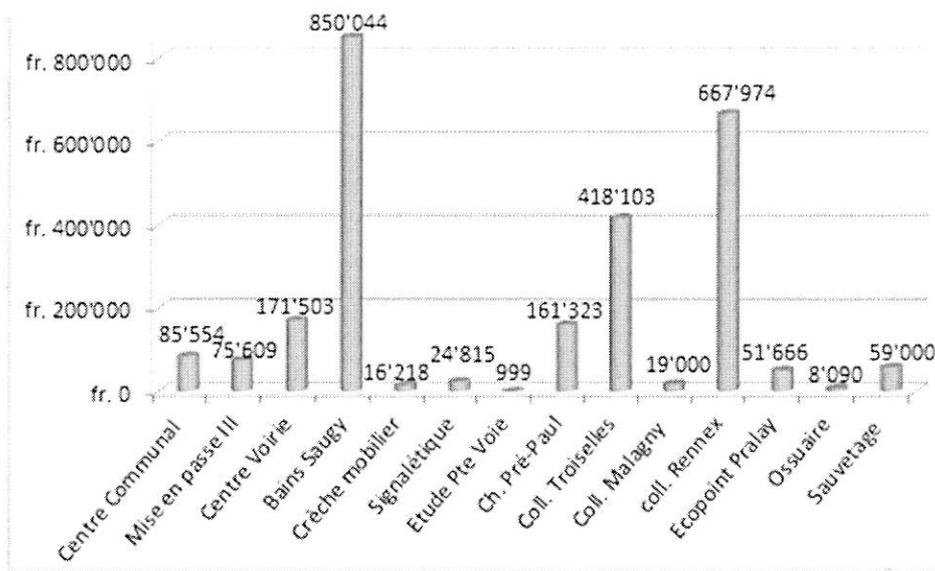
Actif au bilan

En KCHF	2012	2013	2014	2015
Liquidités	26'479	21'249	27'518	21'267
Comptes courants et impôts	8'852	15'477	7'851	10'733
Immeubles	25'588	25'646	26'287	29'547
Total patrimoine financier	60'919	62'372	61'656	61'547
Investissements	24'512	30'870	29'956	27'423
Participations et groupements	5'029	6'176	6'105	6'087
Total patrimoine administratif	29'541	37'046	36'061	33'510
Total de l'actif	90'460	99'418	97'717	95'057

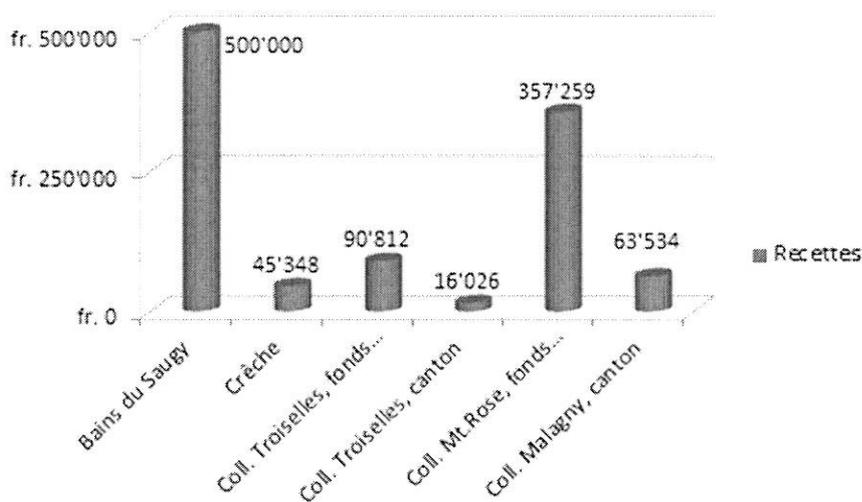
Passif au Bilan

En KCHF	2012	2013	2014	2015
Factures ouvertes au 31.12.	929	1'746	1'226	1'040
Fonds bienfaisance et école	345	345	345	345
Provisions pour impôts	3'405	3'989	3'718	5'743
Fonds cantonaux (3 taxes)	1'165	1'230	1'141	692
Réserves immeubles	4'086	4'075	3'988	3'988
Total fonds étrangers/affectés	9'930	11'385	10'418	11'808
Fortune nette	80'522	88'033	87'299	83'249
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	<i>(2'500)</i>	<i>(7'511)</i>	<i>(-734)</i>	<i>(-4'048)</i>
Total fonds propres	80'522	88'033	87'299	83'250
Total du passif	90'460	99'418	97'717	95'057

Dépenses d'investissement 2015 : Total CHF 2'609'897



Recettes d'investissement 2015 : Total CHF 3'472'978, dont 2.4 millions pour le transfert du bâtiment C



Commentaires

- Les recettes fiscales des personnes physiques sont proches du montant budgété, soit CHF 10'396'246 pour un budget de CHF 10'860'658.
- En revanche, les recettes fiscales des sociétés sont très faibles comparées au montant budgété : seulement CHF 986'435 pour un budget de CHF 3'039'450.
- 45% du total des revenus a servi à financer la péréquation intercommunale de 6 millions.
- La perte de 4 millions est le résultat de plusieurs facteurs :
 1. la péréquation en charge liée aux revenus de 2013 et son bénéfice de 7 millions ;
 2. la surévaluation des revenus au budget 2015 de 15% (15.9 millions au budget et 13.2 réalisé) ;
 3. les charges ont été sous-évaluées volontairement, ce qui a donné lieu au vote des crédits complémentaires pour CHF 600'000.

Ces trois éléments défavorables ont eu un impact inévitable sur l'équilibre des comptes 2015.

Groupements intercommunaux

- Crèche
subvention en faveur du GIBC : CHF 294'388.85
Avoir en faveur de la Commune au 31.12.15 : CHF 31'847.15
- Vigne-Blanche
subvention en faveur du GIVB : CHF 95'246.26
Avoir en faveur de la Commune au 31.12.15 : CHF 5'253.51
- Stade Marc-Burdet
subvention en faveur du GISMB : CHF 45'250.-
- PCI-Tuileries
subvention en faveur du Groupement : CHF 1'567.95
- GI de compostage de la Rive-droite du Lac (GICORD)
aucune subvention versée
- ORPC Valavran
subvention en faveur de l'ORPC : CHF 40'069.-
Avoir en faveur de la Commune au 31.12.15 : CHF 3'651.40

M. HONEGGER précise que les extraits du Grand Livre seront transmis aux présidents des commissions le lundi 18 avril, soit huit jours avant la commission des Finances. De plus, lors de la séance des Finances du 26 avril, chaque Conseiller municipal aura un exemplaire du rapport de révision.

M. KELLER souhaite faire part de précisions sur la péréquation. Il attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un instrument de solidarité intercommunale qui agit avec deux ans de retard. En 2013, il y avait des recettes excédentaires de 7.5 millions et celles-ci seront distribuées à la péréquation intercommunale en 2015. La solidarité entre les communes est une très bonne chose, mais cet instrument peut avoir deux effets pervers. Le premier est que deux ans plus tard, il peut y avoir un retour de manivelle, même si c'est de l'argent encaissé. Le deuxième est que cela encourage une augmentation de la taxation dans les communes. Cela est dangereux, dans la mesure où il est important d'avoir une taxation représentative des besoins. C'est une bonne chose de contribuer au bien commun lorsqu'il y a un peu plus de ressources et d'éviter certaines manœuvres pour se sortir de cette péréquation. De plus, on constate qu'un élément qui affecte les revenus sur le long terme est l'augmentation du patrimoine financier. Lorsqu'on investit dans du logement, c'est indépendant et cela apporte un amortissement dans la fluctuation du revenu. Enfin, il est précisé qu'il s'agit d'une première présentation. Toutes les informations détaillées seront ensuite transmises, afin d'en discuter. Ce soir, le but est de voter le renvoi en commission des Finances. Il rappelle qu'il avait été promis d'organiser une petite commission avant le Conseil municipal. Pour des questions de calendrier, cela n'a pas été possible. Cela dit, à l'avenir, il y aura une commission restreinte.

Mme ISCH revient sur le Grand Livre et demande s'il sera possible de transmettre les fautes d'imputation.

M. HONEGGER répond qu'elles ne pourront pas être prises en compte, afin d'éviter qu'il ne corresponde plus au rapport de révision.

M. KELLER ajoute qu'il est tout de même important de faire part des erreurs, afin d'y remédier ultérieurement.

M. HONEGGER précise que, cette année, les comptes ont fait l'objet d'un contrôle plus intense, afin d'éviter les dépassements de certaines lignes et les erreurs d'imputation.

Le Président passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 16 voix pour, soit à l'unanimité

Le renvoi des comptes en commission des Finances.

5. MODIFICATION DES STATUTS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU STADE MARC-BURDET (DÉLIBÉRATION)

M. HONEGGER prend la parole au nom de M. STALDER :

« Collex-Bossy, qui assumait jusque-là la moitié des dépenses, demande aux communes partenaires de revoir la répartition des investissements. Actuellement, la répartition est assurée de la façon suivante : la moitié pour Collex-Bossy et un sixième pour chaque autre commune, à savoir Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy. Le Groupement demande que la répartition des investissements se fasse selon la clef suivante : un quart par commune participante. Pour que cela soit effectif, il faut que les Conseils municipaux des Communes concernées l'acceptent à la majorité. Afin de permettre à tout un chacun de se faire une idée précise du sujet, je propose le renvoi en commission Culture, Sports et Loisirs. Mais, il est également possible de le voter aujourd'hui. »

M. GUEX explique que, lors de la séance de commission Culture, Sports et Loisirs qui a eu lieu hier, a été exprimé le souhait par les commissaires de pouvoir étudier plus en détail cette modification de statuts. C'est pourquoi, M. STALDER a proposé le renvoi en commission.

Mme PITTELOUD dit être surprise de cette demande de renvoi, dans la mesure où toutes les informations ont été transmises. Tous les documents nécessaires se trouvent sur le CMNet depuis plus de deux semaines. Il semble alors que tout est clair, tant sur le fonctionnement que les comptes. De plus, la commission Culture, Sports et Loisirs a été invitée par Collex-Bossy, afin d'avoir de plus amples informations.

M. RYCHNER dit avoir été présent hier comme auditeur à la commission Culture, Sports et Loisirs. Il trouve regrettable qu'une commission se saisisse d'un sujet la veille d'un Conseil municipal. Selon lui, il est important d'éviter qu'un sujet soit abordé en commission la veille ou la semaine précédant un Conseil municipal.

M. KELLER constate que cette modification de statuts concerne plusieurs points. Il relève que c'est un des premiers groupements communaux créé. Il comprend qu'une nouvelle clef de répartition est proposée, mais il peut y en avoir d'autres. De plus, les autres communes concernées votent ce projet en mai. Il lui semble donc sage de se donner le temps de la réflexion.

Mme ISCH confirme que ce projet sera voté entre mai et juin par les autres communes. Cela dit, ce projet a été discuté à plusieurs reprises en commission et M. STALDER l'a également évoqué en Conseil municipal. Il semble donc suffisamment mûr pour être voté. Elle rappelle qu'il s'agit d'un club dynamique, qui est passé de 9 à 17 équipes et est composé de près de 400 membres. Il tient un rôle social également important dans la région. Les conditions d'entraînement sur un seul terrain, à savoir celui de Pregny-Chambésy, toute la semaine, deviennent complexes. Ainsi, afin de pouvoir répondre à la demande et s'entraîner toute l'année, l'éclairage des terrains est nécessaire, précisant que la demande de luminaires vient de la dernière législature. De plus, Collex-Bossy ne peut plus assumer ces coûts, ayant déjà assumé 54% des investissements. A l'époque, on disait que c'était le Club de Collex-Bossy. Or, aujourd'hui, il appartient aux quatre communes. Il y a en effet 45 juniors qui viennent de Genthod. L'enjeu est aujourd'hui de savoir si on souhaite que le Club poursuive son dynamisme et maintienne son rôle social indéniable, ou si on veut revenir à un club plus modeste. Si les communes n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les investissements, l'affaire sera classée, dans la mesure où Collex-Bossy ne peut plus assumer ces coûts.

M. RYCHNER demande s'il y a un préavis de la commission Culture, Sports et Loisirs et s'il y a urgence.

Mme ISCH répond qu'il n'y a pas de préavis. Cela dit, toutes les informations ont été transmises. Le renvoi en commission est tout à fait possible, mais elle ne voit pas ce qu'elle peut donner de plus comme information. Si la Commune de Genthod souhaite modifier la proposition de répartition, elle peut le faire auprès du Groupement. Elle rappelle que les commissions ont été convoquées une première fois pour les luminaires et une deuxième fois pour les statuts.

M. SANOU dit être dubitatif. Il rappelle que la question posée est de savoir si le Conseil municipal renvoie le sujet en commission ou pas.

M. HONEGGER précise qu'il ne s'agit pas d'un changement de statut important, mais surtout d'une nouvelle clef de répartition, à savoir un investissement divisé équitablement entre les quatre communes. Collex-Bossy finance plus de 50% aujourd'hui et ne peut plus dépenser autant d'argent.

Mme BORLOZ-NEUFFER considère qu'il n'y a pas d'urgence. Il est donc possible de renvoyer le projet en commission Culture, Sports et Loisirs et de le voter au Conseil municipal du mois de mai. Elle ajoute en avoir peu entendu parler pour sa part.

Mme ISCH confirme qu'il n'y a pas d'urgence. Cela dit, elle ne voit pas quelle information supplémentaire elle pourrait transmettre.

M. KELLER souligne que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de vote ce soir qu'il s'agit de la fin du Groupement. L'idée est de prendre le temps de la réflexion.

Mme GLAUS-LEMBO informe que certains Conseillers municipaux sont nouveaux et ne se sentent pas prêts à voter ce soir. Leur souhait est d'en discuter au sein de leur parti, puis de le traiter en commission.

Mme PITTELOUD déplore cette demande de renvoi en commission, alors que tous les documents sont à disposition des Conseillers municipaux depuis deux ou trois semaines.

Mme VIZCAINO demande si le changement de répartition aura un impact sur les investissements futurs, ce qui lui est confirmé.

Le Président passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 11 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

Le renvoi du projet en commission Culture, Sports et Loisirs.

6. CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRES AVEC IMPUTATIONS MULTIPLES (DÉLIBÉRATION)

M. GUEX dit avoir une question sur la forme. Il demande comment il est possible de faire s'il y a un désaccord sur une des imputations.

M. HONEGGER répond que celle-ci est simplement tracée.

M. KELLER informe qu'il est formellement possible de voter point par point.

Mme ISCH revient sur la terrasse du restaurant, et demande confirmation que c'est bien un ajout de CHF 30'000.-.

M. HONEGGER confirme qu'il s'agit d'un budget supplémentaire qui n'était pas prévu dans le montant initial de CHF 170'000.-, dans la mesure où aucune réserve n'avait été créée.

Mme ISCH relève qu'il est dommage que cette terrasse fasse l'objet d'un budget supplémentaire de CHF 30'000.-. En effet, la commission s'était formellement opposée à l'idée de mettre des graviers et une fontaine. Il est alors désolant de devoir désormais voter un budget supplémentaire pour les enlever.

M. HONEGGER informe que la terrasse sera faite en collaboration avec la gérante du restaurant. Il y aura plusieurs plantations pour alléger l'endroit, ainsi que des plaques de 60 à 40 centimètres et d'une épaisseur de 4 centimètres posées sur des graviers.

M. KELLER explique qu'il y a une certaine amertume vis-à-vis des architectes qui n'ont pas pris en compte les besoins des parents. Il est important que ceux-ci écoutent davantage les personnes de terrain.

M. FAVRE rappelle que le gravier est une solution minimaliste. En Italie, 70% des terrasses sont en gravier, et cela n'a posé de problème à personne. Or là, on se trouve dans une perfection suisse. De plus, il semble que le souhait du concierge est que ce lieu, et notamment la fontaine, ne demande aucun entretien.

Mme BORLOZ-NEUFFER souligne que servir sur une terrasse en gravier est infernal.

Le Président donne lecture du projet de délibération.

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples

Vu l'anticipation des futurs dépassements de crédits,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 16 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 220'000.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2016, réparti selon l'annexe jointe.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées dans l'annexe jointe.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette ce crédit budgétaire supplémentaire.

7. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

Aucune proposition.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Réaffectation du Rural

M. RYCHNER s'exprime au nom du PLR :

« M. le Maire et MM. les Adjoints,

M. le Président du Conseil municipal et Mmes et MM. les Conseillers municipaux,

Au nom du PLR de Genthod, je souhaite vous exposer ce qui suit.

Le Rural, prochainement libéré de ses occupants à l'issue de la construction de notre « Centre de voirie et locaux annexes », va devoir être réaffecté.

Or, vous savez que ce bâtiment d'époque est à l'inventaire et que, de ce fait, ni son affectation, ni son aménagement ne seront simples. L'étude d'un projet sera parsemée de contraintes et nécessitera de nombreux échanges avec le DALE (Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) et en particulier l'Office du patrimoine et des sites et sa commission, la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites).

Au vu de ce qui précède, la seule manière adéquate d'aborder ce dossier consiste à ce qu'une, ou des, commission(s) d'étude de notre Commune s'en saisisse(nt).

Le PLR-Genthod souhaite donc que soit voté par le Conseil municipal, l'accord de principe pour que l'étude de ce projet soit saisie par la commission des Bâtiments, et, le cas échéant, avec les entités idoines : autre commission concernée et la Mairie bien évidemment.

Pour le PLR de Genthod, je vous remercie de votre attention. »

M. GUEX demande à la Mairie si elle imaginait faire les choses différemment que ce qui est proposé par le PLR.

M. BAUMGARTNER répond qu'il pourrait y avoir une commission Rural dédiée uniquement à cette transformation, par exemple.

M. FAVRE dit être étonné que ce point soit mentionné par le PLR, alors qu'il a été abordé plusieurs fois en commission des Bâtiments où il a été demandé qu'il soit mis à l'ordre du jour.

M. RYCHNER répond que c'est une question de procédure, à savoir qu'il doit passer par le Conseil municipal, avant d'être traité en commission.

M. FAVRE dit qu'il lui semble que cela a déjà été fait lors de la précédente législature.

M. HONEGGER explique que le réaménagement du Rural a été demandé par le Conseil Municipal il y a 10 ans.

Le Président passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 15 voix pour et 1 abstention

Le renvoi du projet du Rural en commission des Bâtiments.

9. DIVERS

Aucun divers.

Le Président lève la séance à 21h50.



La Secrétaire
Fabienne PITTELOUD



Le Président
Joël SCHMULOWITZ